



Tavaux non conforme au devis

Par **Mico**, le **14/07/2023** à **22:05**

Bonjour,rnrnJ'ai signé un devis de remplacement de fenêtre dans un immeuble locatif.rnrnA la réception des travaux, j'ai constaté que les fenêtres posées, n'étaient pas conformes au devis(pas d'oscillo battant, pas de grille de ventilation).rnrnAu surplus, des plaques de plâtre ont été posées,(non compris dans le devis, ni facturées) sur les murs qui ont reçu les fenêtres.rnrnLes explications de l'artisan sont qu'il a été dans l'obligation de le faire, pour masquer les pattes de fixation, et l'isolant placé autour de celles ci, et avoir un support plan pour le peindre.rnrnAvec la pose de cette construction, l'artisan a été contraint de rallonger les files électrique des prises de courant, et des appareils de chauffage.rnrnPour ce faire, il a utilisé des dominos électrique, pour raccorder les files entre-eux , les laissant à même le sol, et pour les prises il n'a pas mis de boîtier ou boîte de dérivation pour les protéger du risque d'électrocution pour les occupants des logements.rnrnL'artisan refuse de prendre à sa charge les travaux, pour être conforme au devis.rnrnJe précise que j'ai fais le nécessaire pour sécuriser ces installations électriques modifiées par l'artisan. rnrnLes intervenants du forum, pourraient-ils me faire savoir si l'artisan qui a fait ces modifications électrique, sans l'habilitation réglementaire et obligatoire, peut être poursuivit pour faute d'imprudence et me faire connaître des décisions de justice rendues pour ce délit.rnrnCordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **15/07/2023** à **14:08**

Bonjour,rnrnvous pouvez exercer un recours pour engager la responsabilité civile professionnelle de l'artisan.rnrnSi il n'est pas assuré, vous pouvez porter plainte au pénal.rnrnhttps://www.avocats-picovschi.com/travaux-et-malfacons-engagez-la-responsabilite-de-l-artisan_article-ji_57.html